



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 16 MAI 2017

CRCM2017-05-16	Date de Convocation : 10 mai 2017	Heure de la séance : 18 heures	Lieu de la séance : Hôtel de Ville
----------------	--------------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------

### PRÉSENTS

**Maire :**

M. RUIZ Salvador, Président de la séance

**Adjoint :**

M. BARON Bernard, M. DO Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, Mme OLLIE Sophie

**Conseillers municipaux :**

M. DUBOIS Marc, Mme GREGOIRE Arielle, M. VERNET David, Mme GARCIA Séverine,  
M. SOULAIRAC Claude, M.GUY Jean-Paul

<b><u>Absents excusés</u></b>	<b><u>Procurations à</u></b>
Mme ROQUES Micaëla	/
Mme PRULHIÈRE Yolande	/
Mme BERTHIER-CABOT Christiane	/
M. GARCIA Jean	/
M. GIL Roman	/
M. FABREGUETTES Bernard	/
Mme SANTISTEBAN Sonia	M. GUY Jean-Paul
M. ALCARAZ Christophe	/
Mme ALCARAZ Caroline	/
M. RUGANI Franck	/
Mme GARCIA Manon	M. RUIZ Salvador
M. BELLOC Jean-Paul	M. VERNET David
M. PONCE Yvan	/
Mme ROBERT Laure	/
Mme MOREL-FRANCOZ Karen	/
Mme PASSIEUX Marie	/
Mme THIERS Odile	/
M. VIALA Thierry	M. SOULAIRAC Claude

PRESENTS : 11  
ABSENTS : 18  
PROCURATIONS : 4

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

POINTS	RAPPORTEURS	OBJET DU POINT
1	Bernard BARON	Finances - Budget communal - Contrat de crédit de trésorerie
2	Bernard BARON	Finances – Budget Principal de l'exercice 2017 – Décision Modificative n°1
3	Marc DUBOIS	Administration Générale - Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs – Office Culturel du Clermontais
4	Laurent DO	Administration Générale - Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive – Convention à intervenir avec l'association Thau Salagou Santé travail (T2ST)
5	Laurent DO	Administration Générale – Adhésion à l'Association « La Méridienne »
6	Elisabeth BLANQUET	Administration générale – Développement des jardins familiaux du quartier Jean Moulin - Convention de partenariat avec Hérault Habitat et l'association Terre contact
7	Salvador RUIZ	Administration générale – Motion en faveur du rétablissement de la circulation sur le pont de Canet

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures. Il fait l'appel des membres présents et constate que le quorum n'est pas atteint.

*Tel que prévu dans le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2121-17,  
« le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».*

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 18 h 15.**

**Affiché en Mairie,  
Le 18 mai 2017.**

Le Maire,  
  
Salvador RUIZ.

